

L'inclusivité progressive dans les processus de paix : Leçons apprises et recommandations

Andreas Schädel et Véronique Dudouet

Note de synthèse

Octobre 2020

De QUOI parle cette note de synthèse ?

Ce document fournit des leçons tirées de données empiriques sur le thème de l'inclusion progressive des groupes armés non signataires et des acteurs de la société civile dans les processus de paix. Elle vise à éclairer une compréhension stratégique sur la manière de concevoir des processus de paix permettant une transformation politique, économique et sociale inclusive.

Cette note de synthèse s'appuie sur une évaluation comparative des approches d'inclusion progressive pour les groupes armés non signataires et les acteurs de la société civile lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de paix en Afghanistan, en Colombie, au Mali et au Myanmar. Les résultats de recherche sont publiés dans le rapport intitulé : « L'inclusivité progressive : une recette pour des processus de paix efficaces ? » (Schädel et Dudouet 2020).

POURQUOI le sujet est-il pertinent ?

La recherche de voies inclusives pour la paix est devenue l'une des pierres angulaires des programmes internationaux d'appui aux processus de paix ces dernières années. Bien qu'il y ait un consensus croissant sur le fait que l'inclusion de divers groupes et intérêts dans la résolution des conflits est un facteur crucial pour une paix durable, il y a encore beaucoup de confusion et de désaccord sur le bon moment et la séquence de l'inclusion multi-acteurs, et sur la manière de concevoir des processus véritablement inclusifs sans compromettre les chances de conclure et de mettre en œuvre un accord.

Pour QUI ce sujet est-il important ?

La note de synthèse s'adresse principalement aux décideurs politiques, aux négociateurs, aux médiateurs, aux agences de consolidation de la paix et aux représentants des organisations de la société civile et des mouvements sociaux. Elle s'adresse également aux chercheurs intéressés par l'inclusion dans les processus de paix et en particulier le rôle des groupes armés non étatiques et des acteurs de la société civile.

Les principales recommandations

Les médiateurs externes et les agences d'appui à la consolidation de la paix devraient:

- ≡ mener une analyse régulière des acteurs inclus et exclus dans un conflit intraétatique;
- ≡ soutenir des espaces d'échange d'informations entre les parties prenantes aux négociations et les autres acteurs politiques et sociétaux afin de favoriser la confiance et la légitimité dans le processus et ses résultats;
- ≡ faciliter un accès juste et significatif aux processus de négociation par tous les secteurs sociaux marginalisés;
- ≡ s'abstenir d'imposer des "lignes rouges" ou de limiter la liberté du gouvernement en le poussant à s'engager avec des groupes armés non étatiques "difficiles à atteindre" ou "radicaux";
- ≡ utiliser leur influence de manière plus stratégique pour inciter les gouvernements et les élites à adopter des approches inclusives;
- ≡ envisager des options de conception de processus qui permettent l'inclusion sociale tout en garantissant une conclusion en temps opportun;
- ≡ veiller à ce que les modalités de participation de la société à la phase de mise en œuvre puissent être clairement spécifiées dans l'accord de paix.

Contenu

- 1 Introduction
- 2 L'inclusion progressive des groupes armés non signataires est peu pratique ou irréaliste
- 3 Espace limité pour l'inclusion progressive de la société civile
- 4 La lenteur de la mise en œuvre comme obstacle à l'inclusion progressive
- 5 L'importance du timing
- 6 Inclusivité et légitimité
- 7 Principales recommandations aux médiateurs et autres partenaires internationaux
- 8 Références et lectures complémentaires

Sur les auteurs

Dr Andreas Schädel est actuellement conseiller pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage et pour la recherche sur la transformation des conflits à la Fondation Berghof. Avant de rejoindre Berghof, Andreas était postdoctoral et doctorant dans le groupe International Conflict Research (ICR) de l'ETH Zurich, où il a étudié l'efficacité des accords de partage du pouvoir dans les conflits ethniques. Il était auparavant employé dans la section du désarmement de la Mission suisse auprès des Nations Unies à Genève et a occupé divers postes dans le secteur universitaire et financier. Andreas est également titulaire d'un master en études internationales et comparées de l'ETH Zürich et a obtenu sa licence en sciences politiques et en économie de l'Université de Zurich et de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Dr Véronique Dudouet est actuellement Senior Advisor for Conflict Transformation Research à la Fondation Berghof. Elle coordonne divers projets de recherche collaboratifs sur le rôle des groupes armés non étatiques, des mouvements non violents et des acteurs internationaux dans les processus de transformation des conflits. Elle mène également des recherches régulières de consultants et fournit des conseils politiques, des conseils entre pairs et des séminaires de formation pour / avec les parties prenantes aux conflits et à la consolidation de la paix. Elle a publié deux livres édités et est l'auteur de nombreuses publications dans les domaines de la transformation des conflits et de la résistance non-violente. Elle est titulaire d'un master et d'un doctorat en résolution de conflits de l'Université de Bradford, Royaume-Uni, et d'une licence en sciences politiques et d'un master en relations internationales de l'Institut d'études politiques de Toulouse (France).

Référence (version en langue originale)

Schädel, Andreas, and Véronique Dudouet (2020). Incremental inclusivity in peace processes: Key lessons learnt. Berghof Policy Brief 11. Berlin: Berghof Foundation Operations. www.berghof-foundation.org/publications/policy-briefs/

Le projet et ses rapports ont été rendus possibles grâce à un financement du United States Institute of Peace.



1 Introduction

Il y a de plus en plus un consensus autour de l'idée que les transitions politiques et les processus de paix doivent être largement inclusifs et représentatifs. Il a été démontré que l'incorporation de divers groupes au-delà des principales parties au conflit rend le processus de paix plus durable, légitime et responsable – en particulier dans les guerres civiles prolongées caractérisées par une vaste constellation d'acteurs et d'intérêts. Ce consensus se reflète dans les agendas politiques promus par la communauté internationale (par exemple, l'objectif de développement durable 16 de l'Agenda 2030 des Nations Unies, ou les Directives des Nations Unies pour une médiation efficace). La quête de processus de paix inclusifs est également ancrée dans des appels spécifiques à l'inclusion des catégories sociales marginalisées, telles que la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité, et la résolution 2250 du CSNU sur les jeunes, la paix et la sécurité.

L'accent mis sur l'inclusivité dans ces initiatives n'est cependant pas seulement une question de principe ou le résultat d'un changement dans les agendas normatifs des donateurs et des intervenants étrangers. Il est enraciné dans des preuves empiriques solides produites par un nombre croissant de recherches sur l'inclusivité dans les processus de paix. Ces études considèrent les processus de paix comme une fenêtre d'opportunité qui permet de négocier des règlements politiques plus inclusifs, en créant un nouveau contrat social entre les élites dirigeantes ainsi qu'entre les citoyens et l'État. Cependant, s'il existe un consensus relativement large sur le fait que l'inclusion est un facteur crucial pour mettre fin aux conflits, il y a encore beaucoup de confusion et de désaccord parmi les universitaires, les praticiens et les décideurs sur le type d'inclusion qui serait le plus important. Il existe un désaccord particulier sur le type d'acteurs, le bon moment et le bon séquençage de l'inclusion afin d'apporter des solutions légitimes et durables à des conflits armés prolongés sans compliquer des négociations déjà complexes et sans compromettre les chances de parvenir à un accord.

Pour éclairer ce débat et améliorer la compréhension empirique de la manière de concevoir et de mettre en œuvre des processus de paix inclusifs mais efficaces, nous avons réalisé une évaluation comparative des mécanismes 'd'inclusion progressive' au cours des récents processus de paix en Colombie, au Mali, en Afghanistan et au Myanmar. Cette recherche a été financée par l'Institut américain de la paix (USIP) et conduite en collaboration avec quatre partenaires de recherche locaux¹ ayant une connaissance approfondie des processus à l'étude et un accès privilégié à ses parties prenantes. Elle examine dans quelle mesure le calendrier et les modalités d'inclusion (ou d'exclusion) de groupes armés et de groupes sociaux sectoriels non signataires – pendant les phases d'exploration, de négociation, de codification et de mise en œuvre – a eu un impact sur ces quatre accords de paix :

- ≡ **Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation** entre le gouvernement du Mali et deux coalitions de groupes armés (pro-État et opposition) (juin 2015) ;
- ≡ **Accord national de cessez-le-feu** entre le gouvernement du Myanmar et huit organisations ethniques armées (octobre 2015) ;
- ≡ **Accord de paix de La Havane** entre le gouvernement colombien et la guérilla des FARC (août-novembre 2016) ;
- ≡ **Accord de Kaboul** entre le gouvernement afghan et le groupe rebelle Hezb-i-Islami (septembre 2016).

¹ Mery Rodriguez (Colombie), Dr. Bréma Ely Dicko (Mali), Dr. Sai Oo (Myanmar), et Farhadullah Farhad (Afghanistan).

Les quatre pays sont maintenant entrés dans une phase de codification (par exemple en entérinant les accords signés dans la législation nationale) et de mise en œuvre des engagements convenus, et le principe de l'inclusivité progressive a – à divers degrés – été exploré en essayant : 1) d'élargir l'inclusivité horizontale à d'autres groupes armés (par exemple la guérilla ELN en Colombie, les talibans en Afghanistan, et les groupes armés non signataires au Mali et au Myanmar); et 2) élargir l'inclusivité verticale en impliquant les acteurs de la société civile dans la conception des réformes structurelles et des mécanismes de réconciliation.

Ce document synthétise les résultats compilés dans un rapport de recherche complet (Schädel et Dudouet 2020). Les données utilisées pour le rapport ont été collectées par nos partenaires de recherche locaux de mai à octobre 2019 en conduisant : 1) des entretiens et des groupes de discussion avec des négociateurs, des médiateurs et des experts, ainsi qu'avec des membres de groupes armés non signataires et de mouvements sociaux de base ; 2) l'analyse du contenu des documents clés relatifs à la négociation, la codification et la mise en œuvre des accords ; et 3) l'observation des participants dans la mise en œuvre en cours et le suivi des espaces de dialogue et de prise de décision.

2 L'inclusion progressive des groupes armés non signataires est peu pratique ou irréaliste

Dans les quatre études de cas, les gouvernements et / ou les sponsors étrangers du processus de paix ont adopté une stratégie séquentielle étape par étape, en négociant un accord de paix avec un groupe armé dans l'espoir d'inciter un groupe armé rival à ouvrir un parallèle (ou consécutif) canal de négociation. Cependant, leur approche de « laisser la porte ouverte » à la participation d'autres groupes armés au cours du processus de paix n'a réussi que dans une mesure limitée pour les petits groupes armés non signataires au Myanmar et au Mali, qui ont rejoint les accords-cadres qui avaient été négociés sans eux. Pour ces « retardataires », l'inclusion tardive ne s'est pas produite sur un pied d'égalité et a entravé une inclusion significative dans les mécanismes de dialogue post-accord (par exemple les organes de supervision de la mise en œuvre). Elle a également affecté négativement une réelle influence sur la prise de décision.

Une approche progressive de l'inclusion des groupes armés non signataires est donc peu pratique ou irréaliste. Cela est particulièrement vrai de l'inclusion de groupes plus puissants, qui se sont soit exclus parce que l'accord n'était pas assez attractif pour leurs demandes ambitieuses (ELN en Colombie), ou parce qu'ils estimaient réussir assez bien sur le champ de bataille pour atteindre leurs objectifs par les moyens de la violence (talibans en Afghanistan). Enfin, d'autres groupes armés ont été activement exclus du fait des « lignes rouges » d'inclusion et des conditions préalables mises en place par les gouvernements et les médiateurs ou autre acteurs externes ; c'est le cas des groupes armés salafi-djihadistes au Mali.

3 Espace limité pour l'inclusion progressive de la société civile

L'inclusion progressive a été légèrement plus manifeste pour les organisations de la société civile ou les mouvements sociaux, en particulier en Colombie et dans une certaine mesure au Mali, où l'éventail des acteurs consultés (femmes et LGBTI, victimes, minorités ethniques) s'est de plus en plus élargi au cours des négociations formelles et post-accord, ainsi que l'élargissement thématique du champ d'application de l'accord. Cela était particulièrement visible avec les délégations successives de la société civile en visite à La Havane et la Conférence d'Entente Nationale (CEN) à grande échelle au Mali. L'inclusion de ces acteurs a été rendue possible grâce à un plaidoyer public précoce de ces groupes, ainsi qu'aux efforts déployés par des acteurs externes pour pousser à l'inclusion, par exemple en invitant des groupes de la société à assister à des séances de consultation avant, pendant et après les phases de négociations.

Néanmoins, dans les quatre cas, l'inclusion sociétale était plus l'exception que la règle. Il n'y a eu aucun mécanisme de participation ou de consultation de la société pendant le processus de paix afghan, et seulement une inclusion de façade au Myanmar, où le processus était caractérisé par un décalage marqué entre la perspective d'inclusion inscrite dans les mécanismes de suivi du cessez le feu et l'accès limité effectif accordé aux groupes de la société civile dans les organes de décision contrôlés par les hauts dirigeants (gouvernement et chefs militaires). Ceux qui n'ont pas réussi à obtenir un siège à la table ou dans les couloirs des processus de négociation des élites ont été principalement exclus pour des raisons d'opportunité. En effet, les parties aux négociations (ou des tiers) souhaitaient maximiser l'efficacité et accélérer le processus. D'autre part, la propre incapacité des organisations de la société civile à prouver leur savoir-faire et leur légitimité, parler d'une seule voix, se faire suffisamment entendre ou être traités sérieusement par les principaux protagonistes a aussi freiné leur inclusion efficace. Parmi les autres facteurs intervenants figuraient les cycles électoraux ayant entraîné la fermeture progressive de l'espace de participation sociale au Myanmar et en Colombie, et le rôle des acteurs extérieurs adoptant ou encourageant des pratiques d'inclusion sélective.

4 La lenteur de la mise en œuvre comme obstacle à l'inclusion progressive

L'analyse comparée des quatre études de cas suggère que la phase de mise en œuvre des accords de paix affecte de manière significative la possibilité de négociations consécutives ou parallèles avec des groupes armés non signataires. En Colombie, la lenteur et les revers dans la mise en œuvre de l'accord de la Havane (par exemple, les assassinats ciblés d'anciens combattants et de dirigeants sociaux) et l'arrivée de nouveaux détenteurs du pouvoir opposés à de nouvelles négociations ont accru le scepticisme du principal groupe non signataire (ELN) quant aux perspectives d'une transition efficace vers la paix et ralenti le rythme de leur processus de négociation parallèle. En Afghanistan, les tentatives des élites réfractaires de ralentir la mise en œuvre de l'accord de paix avec le Hezb-e Islami pour empêcher ce groupe de s'intégrer dans les forces armées et de s'unifier politiquement, ont non seulement sapé l'accord de paix, mais ont

également renforcé la méfiance des talibans à l'égard du gouvernement afghan et leur préférence de négocier directement avec les États Unis.

Pour des raisons similaires, l'inclusion progressive des groupes armés s'est également avérée difficile au Myanmar, où les organisations ethniques armées non signataires ont observé à quel point les groupes signataires n'ont pas été en mesure de promouvoir avec succès leurs causes politiques par le biais de l'Accord national de cessez-le-feu. Alors que les progrès stagnent, comme dans l'exemple de l'Afghanistan ci-dessus, la confiance globale dans le processus de paix et la confiance dans le gouvernement pour tenir ses promesses ont semblé s'estomper, ce qui est surtout visible au Myanmar avec le retrait de l'Union Nationale Karen (un des groupes signataires majeur) du processus formel en 2019.

5 L'importance du timing

Nos recherches ont également montré qu'une inclusion tardive peut avoir un double impact négatif. D'une part, les acteurs de la société qui ont été exclus des négociations initiales montrent généralement peu d'intérêt dans le processus, mais ont également une plus grande probabilité de résister activement à la mise en œuvre d'un accord. L'adhésion, la confiance, la compréhension et l'empathie sont difficiles à obtenir en l'absence d'interaction directe à la table de négociation ou dans des formats consultatifs parallèles pendant la phase de la négociation. Au Mali, les parties signataires étaient sous la pression de l'équipe de médiation internationale pour accélérer les négociations de paix et conclure un accord, sans avoir le temps de consulter les partis d'opposition et la société civile. Ce processus précipité au détriment d'une approche plus inclusive a contribué à l'exclusion de la 'majorité silencieuse' et de la résistance populaire contre la mise en œuvre de l'accord parmi les élites et les citoyens ordinaires du reste du pays (notamment à Bamako).

D'un autre côté, l'inclusion tardive de groupes sociétaux se traduit également par un affaiblissement de leur influence sur la mise en œuvre d'un accord dont ils n'ont pas participé aux négociations. Alors que les opportunités de participation directe à l'élaboration des réformes et mesures de consolidation de la paix apparaissent principalement pendant la phase de mise en œuvre des accords de paix, en particulier à travers les commissions thématiques (par exemple pour l'égalité des sexes, la réconciliation, la justice transitionnelle), c'est pendant la phase antérieure de négociation que les dispositions relatives à la participation sont garanties. Lorsqu'il n'y a pas de véritable opportunité pour la société civile d'influencer le contenu de l'accord, les modalités pour une participation inclusive à la phase de mise en œuvre restent souvent non spécifiées ou sont formulées en termes assez vagues, ce qui empêche l'élargissement des acteurs concertés ou parties prenantes des prises de décision à un stade ultérieur.

6 Inclusivité et légitimité

Alors que l'exclusion des organisations de la société civile a facilité les négociations et permis la signature d'un accord de paix sélectif en Afghanistan, leur inclusion en Colombie a prolongé le processus mais a renforcé sa légitimité et l'a rendu plus durable. La conception inclusive du cadre de justice transitionnelle en Colombie, par exemple, a créé un sentiment d'appropriation pour les victimes, faisant de bon nombre d'entre elles de grands alliés pour soutenir l'accord et sa mise en œuvre. Tout en rendant le processus plus

long et plus complexe, l'inclusion directe des victimes à la table des négociations était le moyen le plus efficace de renforcer la légitimité et d'accroître la confiance dans le processus.

L'importance de l'inclusivité pour la légitimité est également illustrée par son absence. Lorsque les canaux institutionnels d'inclusion n'accordaient pas suffisamment d'espace pour que la société soit entendue et prise en compte, il y ressortait de fréquentes explosions d'actions de masse extra-institutionnelles pour protester contre le manque de légitimité, comme on l'a vu au Mali, en Afghanistan et en Colombie. Cet écart de légitimité perçue a eu un impact dramatique sur le référendum colombien en 2016, où le processus tardif de sensibilisation du public sur le contenu de l'accord de la Havane, et le fait de ne pas prendre en compte les intérêts de certains autres acteurs clés, tels que les groupes conservateurs et les églises évangéliques, ont provoqué le 'non' au référendum et la défaite du parti sortant aux élections présidentielles de 2018.

7 Principales recommandations aux médiateurs et autres partenaires internationaux

Leçons 1 : En tant que principaux promoteurs et facilitateurs de l'inclusion, les agences internationales de consolidation de la paix devraient améliorer leurs propres connaissances et compétences spécifiques du contexte avant d'intervenir dans un conflit. Ils doivent procéder à une **analyse minutieuse et régulière des acteurs pertinents (inclus et exclus)** et de leurs intérêts, et être conscients de leurs propres intérêts et de leur influence sur les dynamiques du conflit. Cette analyse devrait être éclairée par des questions directrices telles que : quels acteurs non étatiques importants (armés ou pacifiques) sont actuellement exclus des arènes officielles ou informelles du dialogue de paix ? Quel est leur niveau de soutien public et quelles voix sociétales représentent-ils ? Quels sont leurs intérêts et leurs griefs et comment peuvent-ils être traités au mieux par la négociation de paix / la conception de la mise en œuvre ? Quels sont les avantages possibles de les inclure dans la négociation et la mise en œuvre de la paix et quels sont les risques résultant de leur exclusion (réelle ou perçue) ?

Leçon 2 : Les médiateurs externes et les agences de consolidation de la paix devraient soutenir des espaces de dialogue et d'échange d'informations entre les principales parties aux négociations et d'autres acteurs politiques et sociétaux, soit à la table des négociations, soit par le biais de formats consultatifs parallèles, afin de **favoriser la confiance et la légitimité dans le processus et ses résultats** et éviter l'émergence de futurs 'spoilers' résistants à sa mise en œuvre. Divers mécanismes descendants ou ascendants pourraient être envisagés, sur la base des quatre études de cas examinées dans ce rapport, notamment: des commissions parlementaires de paix ou des secrétariats de paix représentant un large éventail de partis politiques; des délégations sectorielles aux pourparlers de paix permettant une interaction directe avec les principaux négociateurs; des sous-commissions traitant des questions de genre, de minorités ethniques ou des victimes, avec une participation forte de la société civile; des conférences nationales s'adressant aux parties prenantes exclues de la table de la paix (par exemple, groupes armés non signataires, régions et groupes marginalisés); des mécanismes de sensibilisation du public pour éviter les perceptions erronées (ou contrer les fausses déclarations) sur le contenu et les progrès des discussions; ou des consultations nationales et des sondages d'opinion pour éclairer la conception et le programme des négociations.

Leçons 3 : Dès les phases initiales et exploratives en amont des processus de paix, les tiers devraient fournir **un appui au renforcement des capacités** aux groupes sectoriels de la société civile et aux mouvements sociaux afin d'accroître leur capacité à formuler leurs propres revendications d'inclusion, et d'identifier les opportunités de participation pour contribuer de manière significative aux négociations. En fonction de la nature des organisations ou mouvements sociaux, le soutien au renforcement des capacités pourrait porter, par exemple, sur les techniques de négociation et de dialogue ; la sélection de représentants ; la planification stratégique et l'élaboration de scénarios pour influencer les débats autour de la table des négociations, y compris par une action de masse constructive ; ou le renforcement de l'expertise sur les thèmes à l'ordre du jour des négociations.

Leçon 4 : Les médiateurs externes doivent explorer et soutenir activement les principes d'inclusion au-delà de leurs propres préférences normatives et en tenant compte du contexte politique et culturel dans lequel se déroule le processus de médiation. Au lieu de se contenter d'appuyer des groupes spécifiques (par exemple les femmes et les jeunes), ils devraient soutenir **un accès équitable aux processus de négociation dans tous les secteurs sociaux marginalisés**. Cela nécessite une analyse nuancée et informée localement (voir ci-dessus), mais aussi une large « boîte à outils » d'options à prendre en compte lors de la sélection des participants aux arènes de négociation et de dialogue, telles que les quotas (sectoriels, ethniques, genre, âge, etc.), les consultations locales accompagnant les dialogues nationaux, ou le partenariat avec des médiateurs locaux qui peuvent aider à identifier et atteindre les acteurs sociaux manquantes.

Leçon 5 : Afin de permettre **l'inclusion progressive des groupes armés non signataires**, les tierces parties devraient s'abstenir d'imposer leurs propres lignes rouges ou de limiter la liberté du gouvernement de s'engager avec des groupes armés non étatiques « difficiles à atteindre » ou « radicaux » (par exemple les groupes armés salafi-djihadistes au Mali). Les tierces parties peuvent également utiliser leurs canaux d'accès et d'influence privilégiés auprès des acteurs régionaux (par exemple, la Chine au Myanmar, le Venezuela en Colombie) pour inciter les groupes armés non signataires à s'engager dans le processus de paix. Les acteurs internationaux peuvent s'associer aux ONG internationales et aux « bâtisseurs de ponts » locaux pour explorer les voies d'engagement avec ces groupes, pour mieux comprendre leurs motivations pour une action armée continue, et pour explorer les fenêtres d'opportunités émergentes pour le dialogue dans l'architecture du processus de paix.

Leçon 6 : Les tiers tels que les pays donateurs / partenaires devraient **utiliser leur influence de manière plus stratégique envers les gouvernements nationaux et les élites** pour les inciter à adopter des approches inclusives. Ces stratégies passent par l'identification d'alliés potentiels (par exemple, les élites réformatrices) ainsi des sources de résistance à l'inclusion, afin de les convaincre des avantages de l'inclusion. En s'appuyant sur utilisant les données factuelles et scientifiques sur le caractère bénéfique des processus de paix inclusifs quant à leur impact sur la construction d'une paix durable, les acteurs externes peuvent utiliser leurs canaux d'influence pour convaincre (ou faire pression) sur ceux qui sont au pouvoir pour qu'ils adoptent des mécanismes de dialogue inclusifs (comme décrit ci-dessus).

Leçon 7 : Pour soutenir des processus de paix inclusifs mais efficaces, les médiateurs tiers doivent examiner attentivement les avantages et les risques de réduire l'éventail des voix à la table des négociations et d'accélérer le processus pour obtenir des résultats tangibles. Pour éviter que des négociations interminables ne s'éternisent sur plusieurs cycles électoraux (risquant de voir les nouveaux détenteurs du

pouvoir saper les engagements pris par leurs prédécesseurs), **ils devraient envisager des mécanismes permettant l'inclusion sociale tout en garantissant une conclusion rapide.** Par exemple, comme alternative à un processus de paix séquentiel (négocier successivement les différents chapitres d'un accord), les médiateurs pourraient suggérer un format plus efficace dans le temps, comme des tables de négociation thématiques parallèles impliquant les acteurs concernés (par exemple réforme foncière, justice transitionnelle, participation politique, décentralisation, réforme du secteur de la sécurité).

Leçon 8 : Pour faciliter une inclusion durable, les acteurs d'appui à la médiation devraient fournir une expertise technique et juridique aux principaux négociateurs afin de garantir que les **modalités de participation de la société à la phase de mise en œuvre puissent être clairement spécifiées dans l'accord de paix.** Les conseillers juridiques et politiques peuvent suggérer des dispositions détaillées ancrant les pratiques participatives dans les mécanismes de mise en œuvre, telles que: la mise en place de commissions de suivi inclusives avec une représentation directe des groupes bénéficiaires / lésés; définir des repères et des indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes inclusives; ou mener des consultations publiques régulières pour adapter les programmes de mise en œuvre aux besoins et aux intérêts locaux.

8 Références et lectures complémentaires

- Boutellis, Arthur and Marie-Joëlle Zahar (2017). *A Process in Search of Peace: Lessons Learnt from the Inter-Malian Agreement*. New York: International Peace Institute.
- Bramble, Alexander and Thania Paffenholz (2020). *Implementing Peace Agreements. From Inclusive Processes to Inclusive outcomes?* Inclusive Peace and Transition Initiative and United Nations Development Program.
- Carl, Andy, Ed. (2019). *Navigating Inclusion in Peace Processes*. Accord Issue 28. London: Conciliation Resources.
- Dudouet, Véronique and Stina Lundström (2016). *Post-war Political Settlements: From Participatory Transition Processes to Inclusive State-building and Governance*. Berlin: Berghof Foundation.
- Johanson, Vanessa (2017). *Creating an Inclusive Burmese Peace Process*. Washington, DC: United States Institute of Peace.
- Joshi, Madhav, and Jason Michael Quinn (2016). *Watch and Learn: Spillover Effects of Peace Accord Implementation on Non-Signatory Armed Groups*. *Research & Politics* 3(1): 1-7.
- Lanz, David (2011). *Who Gets a Seat at the Table? A Framework for Understanding the Dynamics of Inclusion and Exclusion in Peace Negotiations*. *International Negotiation* 16(2): 275-295.
- Nilsson, Manuela (2018). *Civil Society Actors in Peace Negotiations in Central America*. *Journal of Civil Society* 14(2): 135-152.
- Paffenholz, Thania (2014). *Broadening Participation in Peace Processes. Dilemmas and Options for Mediators*. *Mediation Practice Series*. Geneva: Centre for Humanitarian Dialogue.
- Papagianni, Katia (2009). *Political Transitions after Peace Agreements: The Importance of Consultative and Inclusive Political Processes*. *Journal of Intervention and Statebuilding* 3(1): 47–63.
- Schädel, Andreas and Véronique Dudouet, with support from Johanna-Maria Hülzer and Carlotta Sallach (2020). *Incremental Inclusivity: A Recipe for Effective Peace Processes?* Research Report. Berlin: Berghof Foundation.
- Segura, Renata and Delphine Mechoulan (2017). *Made in Havana: How Colombia and the FARC Decided to End the War*. New York: International Peace Institute.
- Rahim, Mushtaq Muhammad (2018). *Peace Prevails: A Review of the Process of Peace and Reconciliation between the Afghan Government and Hezb-e Islami*. *Berghof Transition Series No. 13*. Berlin: Berghof Foundation.
- Wanis-St John, Anthony and Darren Kew (2008). *Civil Society and Peace Negotiations: Confronting Exclusion*. *International Negotiation* 13(1): 11-36.
- Zahar, Marie-Joëlle and Erin McCandless (2020). *Sustaining Peace One Day at a Time: Inclusion, Transition Crises, and the Resilience of Social Contracts*. *Journal of Intervention and Statebuilding* 14(1): 119-138.